

Mail reçu le 08/03/2021 à 15h36

VOIR PAGE SUIVANTE

Madame Marine SCHENEGG
4, chemin du Bourg,
33670 Saint-Genès-de-Lombaud

St-Genès-de-Lombaud, le 8 mars 2021

Objet : enquête publique relative au projet de Lycée à Créon

Monsieur le commissaire enquêteur,

En réponse à l'avis de la MRAE, je tiens à attirer votre attention sur les points suivants qui me paraissent particulièrement importants :

b - Eau potable :

cf. AVIS de la MRAE et Réponse à l'AVIS DE LA MRAE :

Le SIAEPA de Bonnetan s'est engagé par délibération dans le cadre du schéma opérationnel de substitution lié au champ captant des Landes du Médoc, sur la base d'un volume de substitution d'environ 400 000 m³. Ce projet est de niveau départemental, porté par Bordeaux Métropole en tant que Maître d'Ouvrage, et permet de réduire les prélèvements sur l'Eocène. Les derniers éléments portés à l'information semblent indiquer que ces ressources de substitution seraient en service effectif pour 2024.

Est-on absolument certain qu'en 2024 il y aura réellement suffisamment d'eau potable ? Comment sera approvisionné le lycée en attendant de pouvoir bénéficier de l'apport d'eau supplémentaire annoncé ? En effet, il est à noter que depuis au moins une quinzaine d'années, la commune de Créon ne fournit plus d'eau au Syndicat de Saint-Genès-de-Lombaud et Madirac qui alimente en eau de consommation une population d'environ 500 à 600 habitants et la distillerie à raison de 3 m³/j .

c - Assainissement :

cf. AVIS DE LA MRAE :

Le dossier indique une capacité à absorber de façon satisfaisante les effluents liés au futur lycée au regard du dimensionnement de la STEP communale (5 500 EH pour une charge actuelle évaluée à 2 365 EH potentiels). La MRAE estime que la vérification de l'aptitude de la station d'épuration communale à prendre en charge les eaux usées du futur établissement devrait être effectuée à l'horizon du PLUJ (2030).

Selon le recensement de 2017 la population de Créon, qui n'a vraisemblablement pas diminué depuis, est de 4697 habitants répartis en 2085 ménages. S'y ajoutent les activités : Ecoles, services administratifs, commerces, artisanat, coopérative vinicole etc.). Il semble donc le nombre de "2365 EH (équivalents habitants) potentiels " indiqué par la MRAE correspond bien plus certainement au nombre de compteurs installés qu'au nombre d'utilisateurs de l'eau, qui représentent plus de 5000 EH dès à présent. Il s'ensuit que la capacité de la STEP communale de CREON dimensionnée pour 5500 EH ne peut qu'être proche de la saturation ou déjà dépassée actuellement.

En effet, il y a là une erreur manifeste d'appréciation dans l'estimation prise en compte par la MRAE, puisque la moyenne nationale conventionnellement prise en compte pour le calculs des stations d'épuration est basé sur le rejet de 150 litres d'eaux usées /jour par habitant - et non par compteur d'eau correspondant généralement à un foyer de plusieurs personnes - plus les diverses activités, calculées selon des coefficients particuliers, qui s'ajoutent à la population qui doit dépasser maintenant les 4697 habitants dénombrés il y a quatre ans.

Dans ces conditions, il est évident qu'il est totalement illogique d'attendre l'horizon 2030 pour vérifier " l'aptitude de la station d'épuration communale à prendre en charge les eaux usées du futur établissement " car le lycée à ce moment-là ne sera plus "futur" mais bien en activité depuis plusieurs années dans des conditions inacceptables quant à l'assainissement puisqu'il est d'ores et déjà certain qu'une augmentation de la capacité de la STEP de CREON serait nécessaire pour accepter les rejets supplémentaires dus à ce lycée.

e - Pollutions, nuisances et changement climatique

Personne ne devrait ignorer que le rejet d'une station d'épuration n'est pas de l'eau pure : sa pollution résiduelle doit être dégradée par le cours d'eau lui servant d'exutoire. Il est indubitable qu'un dépassement de capacité de traitement se traduit nécessairement par un dépassement de la charge polluante restant à éliminer par ce cours d'eau . Or, dans ce cas précis, il s'agit du ruisseau de Lubert (code SIE 09630580), appelé aussi ruisseau de Mailleau lieu où il prend sa source très près de la STEP.

Son débit est très faible et au cours des dernières décennies, en raison du réchauffement climatique, il est en étiage une grande partie de l'année, ce qui implique une concentration plus importante de cette pollution résiduelle dans le cours d'eau. Malheureusement son nom n'apparaît nulle part dans ce dossier alors que son rôle est capital. Il est à noter par ailleurs que ce ruisseau rejoint le Grand Estey qui se jette dans la Garonne dans une zone NATURA 2000 entre les communes de Langoiran et du Tourne hors CCC. Si la préservation de la qualité de l'eau est tributaire des frontières administratives elle n'a aucun sens !

Par ailleurs en matière de mobilité, ce lycée va induire un trafic supplémentaire qu'on peut estimer à environ un millier de véhicules automobiles qui créeront des embouteillages, aux mêmes horaires matin et soir, en s'ajoutant au trafic existant à Créon qui s'est déjà beaucoup densifié. Les pistes cyclables de Créon faute de prolongements extra muros n'auront en l'occurrence que très peu d'utilité.

g - risque incendie

cf. AVIS DE LA MRAE :

Le règlement de la zone 1AUe prévoit, dans une bande paysagère en périphérie du projet, une emprise qui permet le passage des engins de défense incendie. Le dossier indique par ailleurs le besoin de conforter la défense incendie du secteur de la Verrerie.

La MRAe considère que la démonstration de la pertinence de ces dispositifs n'est pas suffisante. Elle recommande de présenter une carte des hydrants sur le territoire communal et de préciser les mesures envisagées pour prévenir et prendre en charge le risque incendie.

Se contenter d' une carte des hydrants est insuffisant. Il est avant tout indispensable de s'assurer qu'ils sont susceptibles de fournir en toutes circonstances les quantités d'eau nécessaires pour éteindre un incendie. En effet il y a quelques années c'était déjà loin d'être le cas sur tout le territoire de la communauté de communes et depuis la ressource en eau n'a pas augmenté . Il serait certainement plus prudent de prévoir une réserve alimentée par les eaux pluviales des toitures de l'établissement comme c'est le cas pour l'église de Saint-Genès-de-Lombaud.

En l'état actuel du dossier concernant la construction du lycée de Créon, beaucoup trop imprécis et mal documenté sur tous ces points essentiels, je ne suis pas favorable à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Marine Schenegg